

A V I S P U B L I C
PROMULGATION DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 034-1-2014

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la **séance extraordinaire du 8 avril 2014**, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 034-1-2014 Règlement amendant le règlement 034-2001 afin de diminuer de 15 à 12 tonnes le poids maximum des véhicules lourds sur le pont Reed-Séguin.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Transports du Québec en date du 15 avril 2014.

Toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau du greffier situé au 399, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau.

Le règlement ci-dessus mentionné entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption le 22 avril 2014.

Jean Lacroix, avocat
Greffier par intérim